

Les niveaux de vie en 2008

Philippe Lombardo et Jérôme Pujol
division Revenus et patrimoine des ménages, Insee

En 2008, selon l'enquête Revenus fiscaux et sociaux, le niveau de vie médian s'élève à 19 000 euros annuels en France métropolitaine, soit une progression en euros constants de 1,7 % en un an. Les 10 % des personnes les plus modestes ont un niveau de vie annuel inférieur à 10 520 euros tandis que pour les 10 % les plus aisées, ce niveau est d'au moins 35 550 euros, soit 3,4 fois plus.

13 % de la population des ménages vit en dessous du seuil de pauvreté en 2008. C'est un peu moins qu'en 2007 en raison notamment du report de la date d'actualisation des ressources des allocataires de la Cnaf de juillet à décembre. Le seuil de pauvreté, qui correspond à 60 % du niveau de vie médian de la population, s'établit à 950 euros par mois.

La pauvreté touche 30 % des familles monoparentales. Ces familles sont celles dont le niveau de vie médian est le plus faible. La moitié des personnes pauvres vivant au sein d'une famille monoparentale ont un niveau de vie inférieur à 760 euros par mois.

En 2008, selon l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS), le niveau de vie médian des personnes vivant dans un ménage (*définitions*) métropolitain s'élève à 19 000 euros par an, soit 1 580 euros par mois (*tableau 1*). Par construction, tous les membres d'un même ménage ont le même niveau de vie (*définitions*). Il correspond au revenu disponible (*définitions*) du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation de celui-ci. Le revenu disponible du ménage est la somme de l'ensemble des revenus de ses membres, après redistribution, c'est-à-dire après prise en compte des principales prestations sociales et paiement des impôts directs. Les unités de consommation (UC) sont calculées de façon à tenir compte des économies d'échelle liées à la vie en commun. On compte 1 UC pour le premier adulte du ménage puis 0,5 UC pour les autres personnes âgées de 14 ans ou plus et enfin

0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans. En 2007, le niveau de vie médian (D5) était de 18 700 euros par an, soit 1 560 euros par mois. En euros constants, il a donc augmenté de 1,7 % entre 2007 et 2008.

Les 10 % les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 10 520 euros par an

En 2008, les 10 % des personnes les plus modestes de la population ont un niveau de vie inférieur à 10 520 euros annuels : ce premier décile (D1) augmente de 2,2 % par rapport à 2007. Le niveau de vie annuel des 10 % des personnes les plus aisées est supérieur à 35 550 euros (D9). Ce dernier décile augmente également en 2008 mais à un rythme un peu moins élevé (+ 2 %). Les déciles de niveau de vie ont tous augmenté entre 2007 et 2008 mais la progression est plus forte pour les quatre premiers déciles.

Ces hausses de niveau de vie dans le bas de la distribution sont en partie liées à une baisse du nombre moyen des unités de consommation pour les ménages dont le niveau de vie est inférieur au quatrième décile (1,52 en 2008 contre 1,55 en 2007). En effet, la répartition des familles dans la distribution des niveaux de vie s'est légèrement modifiée en 2008 : davantage de personnes vivent seules ou en couple sans enfant dans le bas de la distribution (leur proportion augmente de 2,1 points parmi les quatre premiers déciles) alors que la part des personnes vivant en famille avec deux enfants ou plus diminue (- 0,5 point). En revanche, au-delà du quatrième décile, le nombre moyen d'UC est resté stable (1,57). Le revenu disponible moyen a quant à lui augmenté à des rythmes comparables pour les ménages situés en deçà du quatrième décile et pour ceux situés au-delà : le niveau de vie moyen des quatre premiers déciles a donc progressé plus fortement que celui des déciles supérieurs.

Le rapport entre le niveau de vie plancher des 10 % les plus aisés et le niveau de vie plafond des 10 % les plus modestes (rapport interdécile D9/D1) est de 3,4 en 2008 comme en 2007. Au cours de la période 1996-2008, les inégalités ainsi mesurées ont peu évolué. En 2008, les 20 % des personnes les plus aisées détiennent

INSEE
PREMIERE

Ne pas diffuser avant

00 h 00 28 sept. 2010

EMBARGO

38,3 % de la masse des niveaux de vie, soit 4,2 fois celle détenue par les 20 % des personnes les plus modestes.

Le seuil de pauvreté en 2008 : 949 euros par mois

Le taux de pauvreté monétaire (*définitions*) est défini comme la proportion de personnes ayant un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil est calculé par rapport à la médiane de la distribution des niveaux de vie. C'est le seuil à 60 % du niveau de vie médian qui est privilégié en Europe. Il correspond à un niveau de vie inférieur à 949 euros par mois en 2008. 7,8 millions de personnes vivent en-dessous de ce seuil dont la moitié a un niveau de vie inférieur à 773 euros mensuels. Le taux de pauvreté

ainsi calculé est de 13 % en 2008 (*tableau 2*). Il s'élevait à 13,4 % un an auparavant et a donc perdu 0,4 point.

En 2008, la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) a utilisé pour la première fois les données de l'administration fiscale pour mesurer les ressources ouvrant droit aux différentes allocations. Cette simplification administrative a conduit au report de la révision par la Cnaf des ressources des allocataires du 1^{er} juillet au 31 décembre. Ainsi, la prise en compte des revenus de 2007 a été différée de six mois. Les prestations sous conditions de ressources ont donc été calculées jusqu'au 31 décembre 2008 avec les revenus de 2006. De ce fait, le nombre de bénéficiaires sous conditions de ressources a fortement progressé et

cela a eu un effet sur le bas de la distribution des niveaux de vie.

L'impact sur le taux de pauvreté à 60 % de cette mesure est évalué à - 0,2 point. Une fois cet effet isolé, le taux de pauvreté peut être considéré comme stable compte tenu de l'incertitude statistique, évaluée à +/- 0,5 point, liée à la mesure de ce taux par une enquête par sondage.

Sur plus longue période, le taux de pauvreté a décru de 1996 à 2004 pour se stabiliser ensuite aux alentours de 13 %.

Le taux de pauvreté à 50 % est stable entre 2007 et 2008, valant respectivement 7,1 % et 7,2 %. L'effet sur ce taux de la non-révision des ressources des allocataires en cours d'année est minime (- 0,08 point).

1 Niveau de vie annuel en euros 2008 et indicateurs d'inégalité de 1996 à 2008

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
D5 (niveau de vie médian en euros 2008)	16 090	16 100	16 440	16 680	16 980	17 400	17 860	17 810	17 730	18 020	18 280	18 670	18 990
D9/D1	3,5	3,5	3,4	3,4	3,5	3,4	3,4	3,4	3,3	3,3	3,4	3,4	3,4
S20 (%)	9,0	9,0	9,2	9,1	9,1	9,1	9,3	9,3	9,3	9,1	9,0	9,0	9,0
S50 (%)	31,1	31,0	31,2	30,9	30,8	30,8	31,1	31,2	31,2	31,0	30,7	30,7	30,9
S80 (%)	63,0	63,0	63,0	62,3	62,0	62,1	62,3	62,4	62,4	62,1	61,6	61,8	61,7
Taux de pauvreté à 60 % de la médiane (%)	14,5	14,2	13,8	13,5	13,6	13,4	12,9	13,0	12,6	13,1	13,1	13,4	13,0
Intensité de pauvreté à 60 % de la médiane (%)	19,2	18,8	18,4	17,8	18,0	17,2	16,6	18,4	18,0	18,8	18,0	18,2	18,5
Taux de pauvreté à 50 % de la médiane (%)	8,1	7,8	7,5	7,2	7,2	6,9	6,5	7,0	6,6	7,2	7,0	7,2	7,1
Indice de Gini	0,279	0,279	0,276	0,284	0,286	0,286	0,281	0,280	0,281	0,286	0,291	0,289	0,289

Lecture : en 2008, la moitié des personnes disposent d'un niveau de vie annuel inférieur à 18 990 euros. Le rapport entre le niveau de vie plancher des 10 % des personnes les plus aisées et le niveau de vie plafond des 10 % les plus modestes s'élève à 3,4. Les 20 % les plus pauvres ont 9 % de la masse des niveaux de vie (S20). Les 20 % les plus aisées ont 38,3 % de la masse des niveaux de vie (1-S80). L'indice de Gini permet de mesurer le degré d'inégalité de la distribution des revenus pour une population donnée. Il varie entre 0 et 1, la valeur 0 correspondant à l'égalité parfaite (tout le monde a le même revenu), la valeur 1 à l'inégalité extrême (une personne a tout le revenu, les autres n'ayant rien).

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives 1996 à 2004, Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2008.

2 Indicateurs de pauvreté de 2005 à 2008

	2005	2006	2007	2008
Seuil à 60 % de la médiane				
Taux	13,1	13,1	13,4	13,0
Seuil (euros 2008/mois)	901	914	934	949
Niveau de vie médian des personnes pauvres (euros 2008/mois)	731	749	764	773
Nombre de personnes pauvres (milliers)	7 766	7 828	8 035	7 836
Intensité de pauvreté (%)	18,8	18,0	18,2	18,5
Seuil à 50 % de la médiane				
Taux (%)	7,2	7,0	7,2	7,1
Seuil (euros 2008/mois)	751	762	778	791
Niveau de vie médian des personnes pauvres (euros 2008/mois)	619	629	646	651
Nombre de personnes pauvres (milliers)	4 270	4 188	4 281	4 272
Intensité de pauvreté (%)	17,5	17,4	17,0	17,7

Lecture : en 2008, 13 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté (taux de pauvreté). La moitié des personnes pauvres a un niveau de vie inférieur à 773 euros par mois, soit un écart de 18,5 % au seuil de pauvreté. Cet écart représente l'intensité de la pauvreté.

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2008.

Les familles monoparentales : 30 % d'entre elles sont pauvres

En 2008, 30 % des personnes vivant au sein d'une famille monoparentale sont confrontées à la pauvreté, soit une proportion 2,3 fois plus forte que dans l'ensemble de la population (*tableau 3*). Ceci représente plus de 1,6 million de personnes vivant sous le seuil de pauvreté. Les familles monoparentales sont le plus souvent constituées d'une mère et de ses enfants. Ces familles sont celles dont le niveau de vie médian est le plus faible (*tableau 4*) : pour la moitié d'entre elles, ce niveau de vie est inférieur à 16 060 euros par an, soit 1 340 euros par mois. Le niveau de vie médian des personnes seules est supérieur de 25,3 % à celui des familles monoparentales mais reste inférieur de 22,1 % à celui des couples sans enfant, qui disposent du niveau de vie médian le plus élevé. Plus les familles comptent d'enfants, plus leur niveau de vie est bas. Le petit nombre d'apporteurs de

ressources et leur situation moins favorable sur le marché du travail expliquent le bas niveau de vie des familles monoparentales. En effet, 55 % des personnes de plus de 18 ans vivant au sein d'une famille monoparentale ont un emploi contre 73 % des adultes vivant en couple avec enfant(s).

De façon globale, le taux de pauvreté augmente avec le nombre d'enfants au sein du ménage. Mais par rapport aux années précédentes, l'absence de revalorisation des ressources des allocataires au 1^{er} juillet 2008 par la Cnaf a permis à certains ménages de bénéficier exceptionnellement de prestations sociales tout au long de l'année et de rehausser leur niveau de vie. Un certain nombre d'entre eux ont alors pu passer au-dessus du seuil de pauvreté. Cette situation a notamment favorisé les couples avec enfant(s) : l'effet est évalué à - 0,3 point sur le taux de pauvreté de ces personnes. Ceci explique un tiers de la baisse du taux de pauvreté pour les couples avec enfant(s) entre 2007 et 2008. La

baisse la plus forte (- 1,2 point) concerne les couples avec un enfant. Leur taux de pauvreté en 2008 est de 7,8 %. Ce sont les couples sans enfant qui sont les moins touchés par la pauvreté : 6,7 % d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté tandis que 16,9 % des personnes seules sont pauvres. L'intensité de la pauvreté traduit l'écart entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Ce sont les couples sans enfant qui ont l'intensité de la pauvreté la moins élevée (15,3 %) alors qu'elle est de 18,5 % pour l'ensemble de la population. Les personnes seules, les familles monoparentales et les couples avec un enfant ont une intensité de la pauvreté supérieure à 20 %. Dans ces types de ménages, la moitié des personnes pauvres ont un niveau de vie inférieur à 760 euros mensuels. Les familles monoparentales qui sont les plus touchées par la pauvreté, le sont aussi avec plus d'intensité que les familles biparentales.

3 Quelques indicateurs de pauvreté selon la configuration familiale

	2005			2006			2007			2008		
	Taux de pauvreté (%)	Nombre de personnes pauvres (milliers)	Intensité de la pauvreté (%)	Taux de pauvreté (%)	Nombre de personnes pauvres (milliers)	Intensité de la pauvreté (%)	Taux de pauvreté (%)	Nombre de personnes pauvres (milliers)	Intensité de la pauvreté (%)	Taux de pauvreté (%)	Nombre de personnes pauvres (milliers)	Intensité de la pauvreté (%)
Personne seule	16,5	1 361	20,5	16,4	1 388	20,5	16,5	1 432	21,1	16,9	1 510	20,4
Famille monoparentale	29,7	1 456	21,0	30,0	1 584	20,6	30,2	1 614	21,7	30,0	1 640	20,3
Couple sans enfant	6,9	966	14,8	6,4	911	13,1	6,7	963	13,7	6,7	983	15,3
Couple avec un enfant	8,4	762	19,9	8,2	717	20,1	9,0	812	18,4	7,8	701	20,4
Couple avec deux enfants	9,0	1 165	17,1	9,1	1 184	16,9	9,4	1 180	17,4	8,6	1 076	16,3
Couple avec trois enfants ou plus	20,5	1 612	18,2	20,0	1 540	17,2	20,7	1 584	15,1	19,7	1 505	17,4
Autre type de ménage	19,3	444	20,0	22,2	504	22,5	19,9	449	24,7	20,0	420	24,7

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2008.

4 Distribution et niveau de vie médian selon la configuration familiale entre 2005 et 2008

	2005		2006		2007		2008	
	Part de la population (%)	Niveau de vie médian (euros par an)	Part de la population (%)	Niveau de vie médian (euros par an)	Part de la population (%)	Niveau de vie médian (euros par an)	Part de la population (%)	Niveau de vie médian (euros par an)
Personne seule	13,9	19 410	14,2	19 560	14,6	19 970	14,8	20 130
Famille monoparentale	8,3	15 350	8,9	15 710	8,9	15 890	9,1	16 060
Couple sans enfant	23,4	24 410	23,7	25 530	23,9	25 720	24,2	25 850
Couple avec un enfant	15,3	22 310	14,7	23 150	15,1	23 390	14,9	23 930
Couple avec deux enfants	21,9	20 990	21,8	21 480	20,9	21 630	20,8	22 370
Couple avec trois enfants ou plus	13,3	18 120	12,9	18 060	12,8	18 940	12,7	19 620
Autre type de ménage	3,9	17 960	3,8	17 850	3,8	18 790	3,5	20 080
Ensemble	100,0	18 020	100,0	18 280	100,0	18 670	100,0	18 990

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2008.

Sources

Les statistiques présentées ici sont tirées des enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétropolées de 1996 à 2004 et des enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2005 à 2008. Cette opération annuelle s'appuie sur les déclarations fiscales d'un échantillon représentatif des ménages de France métropolitaine issu de l'enquête Emploi de l'Insee. Le champ retenu est celui des personnes vivant en France métropolitaine et appartenant à des ménages ordinaires dont la personne de référence n'est pas étudiante et dont le revenu déclaré est positif ou nul. Il exclut donc notamment les personnes en institution, ainsi que les personnes sans domicile.

Définitions

Ménage : ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne.

Revenu disponible : il comprend les revenus déclarés à l'administration fiscale (revenus d'activités, retraites et pensions, indemnités de chômage et certains revenus du patrimoine), les revenus financiers non déclarés, qui sont ici imputés (produits d'assurance-vie, livrets exonérés, PEA, PEP, CEL, PEL), les prestations sociales perçues et la prime pour l'emploi. Tous ces revenus sont nets des impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée -CSG- et contribution à la réduction de la dette sociale -CRDS-). Ce revenu disponible est ainsi proche du concept de revenu disponible brut (RDB) au sens de la comptabilité nationale mais son champ est moins étendu.

Niveau de vie : il est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation. Les unités de consommation (UC) sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée, qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans. Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un ménage. **Le niveau de**

Une nouvelle série d'enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 1996-2008

Les résultats présentés dans cet Insee Première s'appuient sur une nouvelle série d'enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) de 1996 à 2008. En effet, la précédente série d'enquêtes sur les revenus 1996-2008 comportait deux ruptures, en 2002 et 2005. La première correspond au changement intervenu dans l'enquête Emploi qui d'annuelle est passée en continu. La seconde rupture, en 2005, est liée aux améliorations méthodologiques apportées à l'enquête : intégration des prestations sociales réelles (elles étaient imputées auparavant) et meilleure couverture des revenus du patrimoine.

En 2002 comme en 2005, ancienne et nouvelle enquêtes étant disponibles, cela a permis de mesurer et d'appliquer les redressements nécessaires à la réropolation des ERF 1996 à 2004.

Ainsi, la prise en compte des prestations sociales réelles offre une meilleure couverture du bas de la distribution des revenus. Les enquêtes antérieures à 2005 ont donc été repondérées en s'appuyant sur la distribution des niveaux de vie observée en 2005 dans les enquêtes.

La seconde modification majeure porte sur la prise en compte des revenus financiers exonérés d'impôt sur le revenu ou soumis à prélèvement libératoire. Ainsi, depuis 2005, ont été rajoutés au revenu des ménages mesuré dans les ERFS les intérêts annuels générés par certains produits financiers totalement exonérés de l'impôt sur le revenu : livrets Jeune, livrets d'épargne populaire (LEP), comptes d'épargne logement (CEL), plans d'épargne logement (PEL) et autres livrets défiscalisés (livret A, livret Bleu et livret pour le développement durable). Deux autres types de produits financiers sont concernés : les plans d'épargne en actions (PEA), dont les revenus sont exonérés d'impôt sous certaines conditions, et l'ensemble des assurances-vie, plans d'épargne populaire (PEP) et bons de capitalisation, qui ne sont imposables que lors du rachat ou du dénouement du contrat. Depuis 2005, la détention puis le montant des revenus de l'ensemble de ces produits sont estimés sur la base de l'enquête Patrimoine 2004. Dans la réropolation, des modèles analogues ont été estimés, sur la base des caractéristiques des produits financiers et de la législation fiscale en vigueur chaque année, en utilisant les enquêtes Patrimoine 1998, Détention 2000 et Patrimoine 2004, selon les années étudiées. Les estimations des montants détenus pour chacun des actifs financiers hors assurance-vie et celles des revenus d'assurance-vie sont ensuite recalées sur les données macroéconomiques des comptes nationaux et de la Banque de France selon la même méthode que celle des ERFS 2005 et suivantes.

vie médian, qui partage la population en deux, est tel que la moitié des personnes disposent d'un niveau de vie inférieur, l'autre moitié d'un niveau de vie supérieur.

Pauvreté monétaire : une personne est considérée comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au **seuil de pauvreté**. Ce seuil est calculé par rapport à la médiane de la distribution nationale des niveaux de vie. C'est le seuil à 60 % du niveau de vie médian qui est privilégié en Europe. **Le taux de pauvreté** correspond à la proportion de personnes dont le niveau de vie est inférieur à ce seuil qui est de 949 euros par mois en France en 2008.

Bibliographie

« Les revenus et le patrimoine des ménages » édition 2010, *Insee Références*, avril 2010.

« Le rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale » édition 2009-2010, Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, *La Documentation française*, 2010.

« Les inégalités de niveaux de vie entre 1996 et 2007 » *Insee Première* n°1266, novembre 2009.

« Plus de 11 millions d'allocataires bénéficiaires de prestations versées par les Caf » *L'essentiel* n° 86, Cnaf, mai 2009.

INSEE PREMIÈRE figure dès sa parution sur le site Internet de l'Insee : www.insee.fr (rubrique Publications)

Pour vous abonner aux avis de parution : <http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/default.asp?page=abonnements/liste-abonnements.htm>

BULLETIN D'ABONNEMENT A INSEE PREMIERE

À RETOURNER À : INSEE/CNGP, Service Abonnement - B.P. 402 - 80004 Amiens CEDEX 1
Tél. : 03 22 97 31 70 Fax : 03 22 97 31 73

OUI, je souhaite m'abonner à INSEE PREMIÈRE - Tarif 2010

Abonnement annuel : 74 € (France) 92 € (Étranger)

Nom ou raison sociale : _____ Activité : _____

Adresse : _____ Tél : _____

Ci-joint mon règlement en Euros par chèque à l'ordre de l'INSEE : _____ €.

Date : _____ Signature _____

Direction Générale :
18, Bd Adolphe-Pinard
75675 Paris cedex 14
Directeur de la publication :
Jean-Philippe Cotis
Rédacteur en chef :
Gilles Rotman
Rédacteurs :
L. Bellin, A.-C. Morin,
C. Perrel, C. Pfister
Maquette : P. Nguyen
Impression : Jouve
Code Sage IP101311
ISSN 0997 - 3192
© INSEE 2010

